

## Solution DESMOS pour Professionnels de santé libéraux

Version 1.5 – Février 2026

### Préambule

Cette annexe "Solution" vient compléter les informations présentes dans les [CGV](#) d'Orisha Health & Safety et accessibles sur notre site internet à l'adresse suivante <https://healthcare.orisha.com>.

Elle vient préciser les conditions et les traitements en lien avec la Solution Desmos souscrite et s'applique de plein droit.

## 1. Conditions financières

Les montants facturés seront libellés en euros et seront payés dans cette monnaie.

Tous les prix indiqués dans le contrat et ses annexes sont indexés pour toute la durée du contrat conformément aux [CGV](#) accessibles sur notre site.

### 1.1. Redevance Progiciel récurrente

Les conditions financières sont négociées sur la base d'un contrat annuel de 12 mois sauf autre accord précisé à la Proposition Commerciale.

Il est précisé que les factures récurrentes sont datées du premier jour ouvré de la période :

- En cas de Mise à Disposition entre le 1er et le 24 du mois M, la redevance est facturée à compter du premier jour du mois M,
- En cas de Mise à Disposition entre le 25 et le 31 du mois M, la redevance est facturée à compter du premier jour du mois M+1.

La date anniversaire du contrat est basée sur la date de la première facturation de l'abonnement.

Les contrats sont renouvelés tacitement et annuellement sauf résiliation adressée 3 mois avant la date anniversaire en LRAR et le contrat prend fin le dernier jour du mois de fin de préavis.

Toute résiliation intervenant en cours d'année sera facturée des échéances dues jusqu'à la date anniversaire.

### **1.2. Facturation matériel**

En cas de vente de matériel, le paiement du Matériel figurant sur la proposition Commerciale, interviendra par prélèvement bancaire sur le compte du Client lors de l'établissement de la première facture Orisha Healthcare France.

En cas de location de Matériel, le versement de la somme figurant sur la Proposition Commerciale au titre du dépôt de garantie interviendra par prélèvement bancaire sur le compte du Client lors de l'établissement de la première facture Orisha Healthcare France.

### **1.3. Prestation de formation**

A la demande du Client, le Prestataire fournira une prestation de formation certifiée par Qualiopi, sur ses logiciels, applications informatiques vendus au Client dont le coût fera l'objet d'un détail sur la proposition commerciale qui sera soumise au Client.

### **1.4. Réversibilité et export des données**

A l'expiration du contrat, quelle qu'en soit la cause, la phase de réversibilité permet au Client directement ou par l'intermédiaire des Services Orisha Healthcare de récupérer l'ensemble des données hébergées.

Le Client peut s'il le souhaite demander la réalisation de la réversibilité des Données aux services Supports d'Orisha Healthcare en adressant sa demande par email ou via le Portail Client. Le Prestataire s'engage à ce titre à restituer l'ensemble des données et/ou documents d'exploitation appartenant à ce dernier en lui transmettant un lien sécurisé accessible par mot de passe.

La prestation de réversibilité fera l'objet d'un chiffrage annexe forfaité et validé par le Client, à régler à réception de facture et non inclus dans les conditions financières du Contrat.

Il est entendu entre les Parties que la mise en œuvre de la réversibilité ne suspend pas l'exécution des obligations contractuelles des Parties. Par conséquent, le Prestataire continuera de facturer au Client les Services au titre du Contrat, le Client s'engageant corrélativement à les honorer. La réversibilité ne pourra

s'effectuer avant la date effective de fin de contrat afin de contenir toutes les données demandées.

Une fois la réversibilité effectuée et transmise, les données seront détruites à confirmation de réception du Client ou dans un délai maximum de (3) trois mois après récupération des données.

## **2. Condition d'accès et prérequis**

### **2.1. Pré-requis à l'installation**

Au préalable à l'installation du logiciel, vous devez disposer des droits administrateur sur votre ordinateur et assurer que votre configuration soit à jour, conformément aux technologies supportées par le GIE SESAM-Vitale dont la liste est disponible au lien suivant :

- [Technologies supportées - GIE SESAM-Vitale.](#)

Pour la sécurité de vos données et la compatibilité avec Desmos, les mises à jour Windows (Windows Update) ou MacOS doivent être réalisées régulièrement.

Autres pré-requis techniques :

- Accès sécurisé : Connexion à Desmos via HTTPS nécessaire
- Configuration locale : Port 1234 en localhost doit être ouvert sur votre pare-feu local (il est ouvert par défaut)
- Utilisation du navigateur internet Google Chrome recommandé

### **2.2. Prise en main sur le poste de travail**

Le paramétrage et l'installation du lecteur sur Desmos nécessitent une prise en main sur votre ordinateur par le biais de ANYDESK. Nous vous invitons à l'installer à partir du lien suivant :

- [Télécharger ANYDESK](#)

### **2.3. Installation et paramétrage**

Certains composants doivent être installés et être accessibles afin de permettre la communication entre le ou les lecteur(s) de carte et le logiciel Desmos mais aussi pour permettre l'utilisation des Téléservices de l'Assurance Maladie.

Vous trouverez les procédures d'installation directement votre espace client :

Procédure d'installation sur Windows : Installer [Juxtalink](#) et [DMP](#)

Procédure d'installation sur MacOS : Installer [Juxtalink](#) et [DMP](#)

### **2.4. Mobilité**

Pour une expérience mobile avec Desmos nous recommandons :

- Une tablette Microsoft Surface Pro 7 minimum avec la configuration suivante :
  - Intel Core i5
  - 8 Go de RAM
  - 128 Go de stockage
- Un lecteur PC/SC bi-fente SENSYL DSC-FX

Une connexion 4G ou Wifi est nécessaire pour l'utilisation de Desmos et ses services.

Ces prérequis sont susceptibles d'évoluer à chaque nouvelle version du progiciel. Les prérequis disponibles depuis [le site support Client](#) prévalent sur tout autre document.

## **3. Hébergement & infogérance**

La présente description est donnée à titre indicatif par la société Orisha Healthcare France qui pourra faire évoluer le datacenter en fonction de ses besoins et des progrès de la technique, sans que cela nécessite la régularisation d'un avenant.

Les seuls engagements de la société Orisha Healthcare France sont, d'une part, de ne pas dégrader le niveau technique du datacenter et, d'autre part, la fourniture de ses prestations au titre de l'hébergement et de l'infogérance conformément aux Indicateurs Qualité convenus.

Notre offre s'appuie sur un hébergeur agréé Hébergement de Données de Santé, dont la certification est consultable depuis [le site support Client](#).

Lorsque le Client importe et/ou stocke des Données dans le Progiciel, le Client accorde au Prestataire, ainsi qu'à ses sous-traitants, une licence, pour la France, d'hébergement, de stockage, de reproduction desdites Données uniquement en vue de l'exécution des Services. Cette autorisation demeure pour toute la durée du Contrat.

| OFFRE DE SERVICES HÉBERGEMENT PROGICIELS DU PRESTATAIRE | STANDARD  | PREMIUM                           |
|---|---|-----------------------------------|
| INFOGÉRANCE SERVEURS APPLICATIFS                        | Maintien en conditions opérationnelles 5 jours sur 7 - heures ouvrées | Infogérance 5j/7 - heures ouvrées |
| INFOGÉRANCE CLUSTER BASE DONNEES                        | non   | oui                               |
| SUPERVISION RÉSEAU DATACENTER + ACCÈS INTERNET ENTRANT  | inclus  | inclus                            |
| SAUVEGARDE  | inclus  | inclus                            |
| VOLUMÉTRIE DE STOCKAGE INCLUS OFFRE BASE                | 500 Go  | 500 Go                            |
| PRA   | NON   | OUI                               |
| RPO   | 4H  | 15 minutes                        |
| RTO   | 24H   | 4H                                |
| AGENT SUPERVISION PERFORMANCE                           | Non   | INCLUS                            |
| SLA : TAUX DE DISPONIBILITÉ                             | 99,5 %  | 99,9 %                            |

### **3.1 Plan de reprise d'activité (PRA) mis en place pour le service PREMIUM.**

Cela signifie que les moyens techniques et organisationnels sont mis en œuvre avec pour mission d'assurer une très haute disponibilité répartie sur deux sites d'hébergement et qu'un incident majeur sur l'un des sites n'aura pas d'impact fonctionnel sur le service rendu et la disponibilité de la donnée de santé en respect des accords fixés entre les parties.

Une prise d'engagement sur cette continuité sera appuyée sur les garanties fournies par Le Prestataire et sur les mécanismes de réPLICATION certifiés par ses soins (garantie d'intégrité et de confidentialité sur les données)

Sur chaque site d'hébergement seront déployés un nombre de serveurs équivalent ou presque, une ou plusieurs baies de disques selon les volumétries en

jeu ainsi que des clusters de Firewalls qui communiquent à travers d'un lien sécurisé.

L'ensemble des données et disques des machines virtuelles sont stockés sur les baies de disques exclusivement. Si les flux provenant de l'extérieur via un lien dédié sont à intégrer au PRA, un lien supplémentaire analogue à ceux mis en place sur site principal sera à déployer sur site secondaire.

Les serveurs sont tous redondés par réPLICATION de sources applicatives et les bases de données sont répliquées avec des mécanismes synchrones ou mises en cluster. La répartition de charge entre les N serveurs frontaux se fait indépendamment des sites d'hébergement.

L'activation de ces mécanismes est nativement possible si tous les serveurs hôtes ont accès au réseau de stockage. Si le PRA doit comporter une activation de l'ensemble de ces mécanismes afin d'assurer une disponibilité maximale, le réseau de stockage devra s'étendre d'un datacenter à l'autre. La mise en œuvre d'un lien redondé dédié spécifique est donc à prévoir avec des équipements optimisés répondant aux exigences des équipements retenus.

### **3.2 SLA proposés dans le service PREMIUM**

Dans le cas d'un PRA Infrastructure (Plan de Reprise en cas de sinistre majeur : panne matérielle, technologique, catastrophe naturelle, ...)

- Le RPO (Recovery Point Objectif), correspond à la perte de données maximales en cas de sinistre. Dans le cas d'un PRA, aucune perte de données n'est prévue

En effet les clusters PostgreSQL répartis sur les 2 Datacenter assurent l'acquittement des données sur les zones de stockage présentes sur les 2 sites.

- Le RTO (Recovery Time Objectif), correspond au temps de reprise en cas de sinistre. Dans le cas d'un PRA, aucune interruption de services liés à une défaillance matérielle n'est prévue. Il peut cependant y avoir une dégradation de la performance d'accès aux services du fait de l'indisponibilité des ressources informatiques qui sont impactées.

Tous les éléments de notre prestataire hébergeur et dédiés à la plateforme du Prestataire étant redondés et répartis sur les 2 sites, la continuité des services est assurée.

D'un point de vue SLA, nous garantissons une disponibilité des services d'infrastructures à hauteur de 99,9%. En cas d'incident sur un composant logiciel bloquant, nous garantissons une intervention (GTI) en moins de 1 Heure et un rétablissement (GTR) en moins de 4H.

### **3.3 Supervision & sécurité**

Le Prestataire s'engage à respecter la Charte Qualité et notamment les points suivants qui sont le gage de la qualité de sa prestation, à savoir :

#### **3.3.1 Disponibilité du service**

Le Service est accessible du lundi au samedi de 8H00 à 20H00 (hors jour férié) (hors période de maintenance, planifiée ou non, de l'Environnement). Par ailleurs, du lundi au samedi (hors jour férié) et de 8H00 à 20H00, Le Prestataire garantit sur cette plage un taux de disponibilité supérieur ou égal à 99,5 %

Le Prestataire garantit un temps de rétablissement du Service (pour la partie dont la responsabilité lui incombe) en 4 heures, le cas échéant en mode dégradé

Le PRA est natif dans l'abonnement.

#### **3.3.2 Supervision de serveurs**

Surveillance de la plateforme applicative et de la base de données hébergée : Inspection physique journalière des équipements et des raccordements (température, installation physique, contrôle d'accès, alimentation et consommation électrique, afficheurs des systèmes, voyants, connections,)

Vérification de la disponibilité des serveurs, de la plateforme applicative et de la base de données.

#### **3.3.3 Exploitation de serveurs**

Contrôle fonctionnel et physique des serveurs 2 fois par jour à partir de check listes opératoires distinctes selon les modalités suivantes :

Contrôle général en ouverture de session le matin (contrôle du bon démarrage et de l'activité effective des différents services système, des différentes applications

disponibles et des différents services d'accès à notre plate-forme d'hébergement)

Contrôle approfondi en milieu de journée des différentes ressources disponibles (analyse des fichiers logs, des utilisations disque, mémoire, CPU, éléments actifs des réseaux LAN, connectivité des réseaux étendus WAN, ...)

### **3.3.4. Gestion de la sauvegarde**

Réalisation des sauvegardes journalières, mensuelles ou annuelles

Stockage des média de sauvegarde sur un site distant des sauvegardes hebdomadaires en toute sécurité,

Sauvegarde, archivage ou restaurations à la demande,

Test de restauration deux fois par an pour vérifier la conformité des médias et lecteurs

Conservation des médias de sauvegarde sur une année

### **3.3.5 Firewalling**

- Filtrage des ports
- Surveillance des tentatives d'intrusion intempestive

### **3.3.6 Sécurité et confidentialité**

Le Prestataire a mis en place des contrôles efficaces de protection contre l'accès physique non autorisé aux systèmes d'exploitation et aux applications du Prestataire, ainsi qu'aux renseignements confidentiels des Clients afin de procurer une assurance raisonnable que l'accès aux systèmes et aux Données des Clients est limité aux personnes autorisées et que les renseignements confidentiels des Clients sont protégés contre toute utilisation non conforme à leur usage.

Le site d'hébergement du Prestataire est totalement dédié sans circulation de personnel non habilité. Les accès à la salle sont complètement sécurisés, seul le personnel technique possédant les habilitations d'accès peut y entrer. La sécurité Internet sera assurée par un cluster de firewalls, assurant une redondance des équipements et une haute disponibilité

La sécurité et la disponibilité des serveurs est assurée par la mise en place d'une solution de virtualisation.

La sauvegarde est assurée par une solution de dernière génération.

### 3.3.7 Intégrité

Le Prestataire s'engage à mettre en place des contrôles efficaces de nature à procurer une assurance raisonnable que les applications mises à disposition des Clients traitent les Données qui lui sont confiées sans risques d'omission, altération, déformation ou toutes autres formes d'anomalie susceptibles de nuire à l'intégrité des résultats issus de ces applications et que les traitements sont en conformité avec la réglementation légale qui leur sont applicables, et que les Données et traitements sont accessibles pour les contrôles et audits extérieurs qui pourraient être diligentés.

L'intégrité du traitement s'étend à toute composante du système et à toutes les phases du traitement (entrée de données, transmission, traitement, stockage et sortie des données). Ces contrôles consistent en des contrôles de cohérence des traitements, la détection et la gestion des anomalies ainsi que l'information des Utilisateurs nommés relativement à tout risque de non-conformité associée.

## 4. Crédit Portail Client

Chaque utilisateur des Solutions Desmos aura accès à un espace Client en ligne. La création de ce compte est gratuite et se fait lors de sa souscription aux Solutions Desmos. A réception du mail de validation et d'activation de son espace, il devra avant la première connexion définir son mot de passe personnel. L'utilisateur s'engage à mettre à jour ces informations (adresse email notamment) en cas de changement afin de continuer de bénéficier de l'accès.

**Confidentialité :** L'utilisateur est responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion qu'il définit lui-même et dont lui seul à connaissance. Il s'engage à ne pas divulguer ces informations à des tiers. En cas de suspicion d'une utilisation non autorisée de son compte, l'utilisateur doit immédiatement en informer l'entreprise.

**Utilisation du Compte :** L'utilisateur s'engage à utiliser son compte d'une manière qui respecte les lois et réglementations en vigueur, ainsi que les CGV et la présente Annexe Solution. L'entreprise se réserve le droit de suspendre ou de fermer le compte en cas de non-respect de ces conditions.  
L'utilisateur s'engage à mettre à jour et transmettre à Orisha toute modification relative à ses données administratives.

**Services Disponibles** : Une fois le compte activé, l'utilisateur pourra accéder à divers services en ligne 24/7, tels que :

- L'accès à ses factures d'abonnements et de prestations diverses.
- La gestion et le suivi des demandes de support, des réclamations.
- L'accès à la base de connaissance.
- La mise à jour des informations personnelles.

**Modification des Services** : Orisha Healthcare se réserve le droit de modifier, à tout moment, les services disponibles sur le portail Client et d'en informer les utilisateurs via le moyen de communication de son choix.

**Fermeture du portail Client** : L'accès au portail est désactivé 1 mois après la date de fin de contrat du Client.

## 5. Maintenance Progicielle et Support

La Documentation associée à la solution Desmos est mise à disposition du Client par Orisha Healthcare France depuis [le site support Client](#). Il appartient aux utilisateurs de se reporter à cette Documentation avant chaque demande.

Le Client devra décrire de façon précise et exhaustive les symptômes du problème rencontré avant de les adresser via son portail Client

La maintenance porte uniquement sur les progiciels et Matériel souscrits auprès de Orisha Healthcare France.

### 5.1. Maintenance Progicielle corrective

La prestation de maintenance corrective consiste en la correction de toute Anomalie qui apparaît dans l'utilisation de l'accès distant du Progiciel. Toute Anomalie identifiée par le Client doit être signalée au Prestataire par téléphone, ou via son portail sous forme de ticket ou chatlive avec une précision suffisante pour que cette dernière puisse intervenir.

### 5.2. Maintenance Progicielle évolutive

Des mises à jour du Progiciel pourront être installées par le Prestataire sur son Environnement, au fur et à mesure de leur disponibilité. Ces mises à jour, qui sont décidées unilatéralement par Le Prestataire, seront mises à disposition du Client depuis son Environnement sans coût supplémentaire, dès lors qu'elles porteront

sur des évolutions mineures. La fourniture de mises à jour intégrant des fonctionnalités et/ou des modules nouveaux par rapport à la dernière version majeure du Progiciel fera quant à elle l'objet d'un complément de redevance de licence.

### **5.3. Maintenance Progicielle réglementaire**

Les différentes mises à jour auront pour objet de procéder à l'ensemble des modifications rendues nécessaires par les évolutions légales ou réglementaires correspondant aux traitements relatifs à la mise en œuvre du Progiciel.

#### **5.3.1 Exclusions**

Les prestations de maintenance fournies par Le Prestataire ne comportent pas la fourniture de nouvelles versions comportant des fonctionnalités majeures nouvelles ou modules nouveaux, lesquels pourront, en revanche, faire l'objet d'un avenant au présent Contrat après accord des parties. Le Prestataire n'assurera pas le service de maintenance dans les cas suivants :

- refus de la part du Client d'accepter une mise à jour ;
- utilisation de l'accès distant de manière non conforme à la documentation ;
- intervention non autorisée par le Client ou par un tiers ;
- anomalie générée par le Matériel du Client ou ses équipements d'accès.

Le Prestataire n'assurera pas le service d'assistance corrective, ou pourra le cas échéant les assurer à des conditions financières à déterminer, dans les cas suivants :

- Changement des logiciels du constructeur implanté sur la configuration des postes de travail, difficilement, peu, ou non compatible avec le Progiciel objet du contrat de fourniture. A ce titre, les parties conviennent de se tenir mutuellement informées d'un éventuel changement, et Le Prestataire avertit le Client, des délais et des conditions de mise à niveau présumés,
- Changement de tout ou partie du Matériel compatible ou incompatible avec les Progiciels, objet des présentes, et non préalablement agréé par Le Prestataire (voir Pré-requis).
- Modification, révision, changement ou entretien du Progiciel par d'autres personnes que les préposés de Le Prestataire, sauf autorisation expresse écrite,

- Exploitation sur le système du Client, par cette dernière ou par un tiers, de tout produit, programme (logiciels, progiciels,) non fourni par Le Prestataire, et pouvant être à l'origine d'anomalies, du fait de ses interférences éventuelles avec le progiciel objet du présent contrat, mauvaise manipulation du Progiciel.

#### **5.4. Cadre de la maintenance Support Client**

Le Support Client est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Le Support Client n'est accessible qu'au Client ou l'utilisateur dénommé au contrat et que pour les logiciels commercialisés par Orisha Healthcare France, ce qui exclut les mises à niveau du système d'exploitation non effectuées par Orisha Healthcare France.

| <b>PRESTATIONS</b>   |           |
|--|-----------|
| Accès à la documentation en ligne                                | X         |
| Accès support Clients (email, téléphone, chat)                   | X         |
| Prise en compte immédiate d'un ticket qualifié (chat, téléphone) | X         |
| Délai de réponse apporté (motif technique)                       | 72 heures |
| Temps de clôture de la demande                                   | 96 heures |
| Installation initiale et automatique des nouvelles versions      | X         |
| Installation du lecteur de carte                                 | X         |

### A LA CHARGE de Orisha Healthcare France

Orisha Healthcare France, d'ores et déjà autorisée en cela par le Client, interviendra de sa propre initiative sur les logiciels, sans avertissement préalable, soit en raison de la détection d'une anomalie, soit en cas de modification de l'environnement légal, réglementaire ou médical.

Orisha Healthcare France apportera un support logiciel concernant les applicatifs développés par la Société. Le Service Support apportera aux utilisateurs les services suivants :

- Toutes les demandes seront tracées dans le CRM Orisha Healthcare France permettant d'analyser l'activité et rentrer dans un processus d'amélioration continue ;
- Le Client sera tenu d'accepter toute modification de logiciel proposée par Orisha Healthcare France, sachant que seule la dernière version sera maintenue. Les évolutions proposées dans les nouvelles versions pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire ;
- Dans l'hypothèse où le service Support n'aurait pas permis d'aboutir à la correction de l'anomalie, Orisha Healthcare France pourra proposer une mise à jour des logiciels visés, ou une migration vers un produit répondant à ses besoins.

### A LA CHARGE DU Client

- Les problèmes liés à son infrastructure informatique, à son poste de travail (windows, autres), à son réseau (Wifi, internet, antivirus, firewall,...), ses périphériques (imprimante, scanner, douchette, ) et aux applications externes au prestataire ;
- Maintenir un matériel non obsolète et permettant les mises à jour : le prestataire ne pourra être tenu responsable en cas d'impossibilité de mises à jour due à l'obsolescence du matériel du Client ;
- La gestion du paramétrage des applications d'Orisha Healthcare France ;
- La consultation de la documentation des logiciels avant chaque appel téléphonique afin de décrire de façon précise et exhaustive les symptômes du dysfonctionnement rencontrés ;
- Les interventions rendues nécessaires par suite d'erreur de manipulation, d'absence de sauvegarde, de coupure de courant ou de panne matérielle seront facturées, selon devis préalable accepté par le Client ;
- La gestion des métiers et des cas d'utilisation liés au contexte du Client
- Les extractions des données spécifiques non présentes dans les applications.

Le Client demeure seul responsable de la **sécurisation de son poste de travail utilisateur**. Il lui incombe de mettre en œuvre toutes les mesures techniques

nécessaires (mises à jour logicielles, antivirus, pare-feu) pour prévenir toute intrusion ou faille de sécurité. Le Prestataire décline toute responsabilité pour tout préjudice découlant d'un manquement du Client à ses **obligations de vigilance et de maintenance** informatique.

## 6. Maintenance matérielle

### 6.1. Livraison et réception

Orisha Healthcare France propose des terminaux, homologués par le GIE SESAM-Vitale, à la vente ou à la location (ci-après dénommés « le Matériel »).

Les Matériel, objet du contrat, loués ou vendus, seront livrés aux frais et aux risques de Orisha Healthcare France dans les quinze jours ouvrés (sauf cas de force majeure), suivants la réception par Orisha Healthcare France des documents visés à l'article 4 des [CGV](#) accessibles sur notre site. Le Client devra vérifier à la réception la conformité du Matériel et Produits livrés et l'absence de vices apparents.

En cas de livraison incomplète ou non conforme, il incombe au Client d'émettre des réserves spéciales et détaillées sur le bon de livraison et de les confirmer à Orisha Healthcare France dans les trois (3) jours à compter de la livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut, les Matériel et Produits livrés seront considérés conformes à la commande et en parfait état de fonctionnement, avec toutes les conséquences attachées. En cas de non-conformité, de manquant ou de vices apparents constatés dans les formes et délai susdit, le Client devra retourner les Matériel et Produits visés, complets dans leur emballage d'origine, accompagnés d'une copie de la facture. Les articles retournés incomplets ou endommagés ne seront ni repris ni échangés.

Orisha Healthcare France, après s'être assuré de la réalité et du bien-fondé de la réclamation du Client, procèdera à ses frais soit à la réparation ou au remplacement des Matériel et Produits défectueux en cas de non-conformité ou de vices apparents, soit à la livraison du ou des articles manquants, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à une résiliation du contrat.

Les frais occasionnés par la reprise et la nouvelle livraison du Matériel et Produits visés seront à la charge exclusive de Orisha Healthcare France.

En cas d'échecs répétés de livraison, les frais occasionnés par le renvoi du matériel seront facturés.

Les terminaux ne peuvent être vendus / loués qu'en complément d'un Service associé.

## **6.2. Installation**

Le Client doit procéder à l'installation effective du Matériel livré. Le mode d'emploi du Matériel peut lui être fourni sur demande par Orisha Healthcare France. Selon les modalités prévues au contrat, le Client pourra également bénéficier d'une assistance téléphonique.

L'environnement informatique du Client, muni d'un accès internet, d'une bonne couverture GSM (dans le cadre de Matériel exploitant ce type de réseau) et de connectiques adéquates, devra permettre l'installation sans difficulté des Matériel et Produits livrés, ainsi que leur parfait fonctionnement.

Orisha Healthcare France sera exonérée de toute responsabilité au cas où la procédure d'installation n'est pas respectée par le Client ou si l'environnement précité du Client n'est pas compatible avec les Matériel et Produits livrés.

## **6.3. Maintenance ou Service Échange Standard, Garantie constructeur, Maintenances ACCESS, CONFORT et SERENITE**

### **6.3.1. Garantie constructeur et Maintenance Access**

Les Matériel et Produits vendus par Orisha Healthcare France bénéficient d'une garantie d'un an à compter de la date de livraison. Elle ne couvre cependant pas les dommages apportés au Matériel.

Le renvoi du Matériel dans les locaux d'Orisha Healthcare France est à la charge du Client.

Passé la période de garantie, les Matériel et Produits défectueux seront réparés par Orisha Healthcare France, et facturés au Client selon le tarif en vigueur ci-dessous :

| <b>Tarifs SAV TTC</b>   |   |   | <b>À partir du 1er janvier 2026</b> |
|---|---|---|-------------------------------------|
| <b>Prestation analyse et tests du Matériel</b><br>- Logiciels CB et tiers exclus<br>- Hors frais de réparation  | <b>126 €</b>  |   |                                     |
| <b>Frais autre prestation<br/>(hors frais de réparation)</b>  | <b>126 €</b>  |   |                                     |
| <b>Forfait de réparation (si panne hors garantie et Matériel réparable)</b>   | <b>Terminaux MOVE/5000</b>                              | <b>Autres TPE</b>                                       | <b>Socles</b>                       |
|   | <b>508 €</b>  | <b>402 €</b>  | <b>198 €</b>                        |
| <b>Remplacement Matériel<br/>(Non restitué / irréparable / destruction / perte / vol)</b>   | <b>Si âge du Matériel en Location Inférieur à 2 ans</b> | <b>Si âge du Matériel en Location Supérieur à 2 ans</b> |                                     |
| Terminal MOVE/5000 3G/4G  | <b>1 261 €</b>  | <b>631 €</b>  |                                     |
| Terminal MOVE/5000 Wifi   | <b>927 €</b>  | <b>508 €</b>  |                                     |
| TLT Touch / Ubinect Touch / Sylca   | <b>856 €</b>  | <b>402 €</b>  |                                     |
| Terminal IWL250 3G C'LESS   | <b>1 160 €</b>  | <b>508 €</b>  |                                     |
| Carte SIM pour tout Terminal 3G/4G (hors abonnement)  | <b>43 €</b>   | <b>43 €</b>   |                                     |
| Terminal IWL250 tout type (hors 3G) / Terminal Vital'Act 3S   | <b>856 €</b>  | <b>402 €</b>  |                                     |
| Lecteur de cartes CPS et Vitale DSC BLU   | <b>402 €</b>  | <b>201 €</b>  |                                     |
| SET-2 / Socle IWL / Socle MOVE5000 Autre Matériel   | <b>398 €</b>  | <b>198 €</b>  |                                     |
| Lecteur PC/SC fixe  | <b>145 €</b>  | <b>73 €</b>   |                                     |
| <b>Pour les consommables, éléments amovibles externes et tout autre article non référencés : <a href="#">se référer à la tarification en vigueur.</a></b> |   |   |                                     |

Tout établissement de devis fera l'objet de la facturation des frais d'Analyse et tests du Matériel (incluant les frais de réexpédition) au tarif indiqué ci-dessus, indépendamment des frais de réparations.

### **6.3.2. Modalités d'exclusion de prise en charge par la Garantie Constructeur**

La Garantie Constructeur ne couvre que les pannes résultant d'un défaut ou vice de fabrication.

Sont exclus de toutes les garanties ou maintenance, et facturés au tarif en vigueur ci-dessus :

- Dommages causés par l'utilisation d'accessoires non fournis par ORISHA (exemple non exhaustif: bobines de papier, chargeurs, câbles, batteries, branchement sur connecteurs non indiqués).

Les accessoires non agréés peuvent notamment conduire à des pertes de données, des défaillances du Matériel, une destruction du Matériel, des risques d'incendie, dont Orisha Healthcare France ne pourra être tenu responsable.

- Dommages physiques (liste non exhaustive : casse, fissure, rayures excessives de l'équipement, message "Alert Irruption" ou équivalent, connecteurs, clavier, touches, écran, module tactile, imprimante,...).
- Dommages liés à l'environnement : variation de tensions électriques, combustion externe, hygrométrie, température, problème sanitaire, présence de nuisibles, oxydation, corrosion, ou tout autre dégât lié à un liquide, ou toute substance équivalente, pouvant notamment conduire à une destruction du Matériel et/ou un risque d'incendie.
- Dommages causés par un usage non conforme du Matériel (notamment: tentative de démontage et/ou modification y compris par un tiers externe à l'entreprise Orisha, obstruction des fentes de lecture de cartes, usage de Matériel non fourni d'origine avec le Terminal, utilisation de liaisons sur des connecteurs non indiquées, Étiquette de sécurité et de garantie arrachée ou détériorée, résultant notamment d'une tentative d'ouverture du Matériel, de sa modification ou sa transformation).
- Usure/Panne d'accessoires et consommables (les batteries, câbles et alimentation sont couverts contre tout défaut de fabrication pendant 3 mois à compter de leur date de réception par le Client).
- Casse d'éléments externes, regroupant notamment les éléments amovibles de type plasturgie (exemple : différents capots, axe d'imprimante, etc).

- Fourniture de nouvelles versions logicielles, installation de logiciel tiers.
- Usure normale de l'équipement.
- Problèmes de communication liés à un environnement défavorable (problème informatique, accès Internet, réseau mobile GSM etc).

#### **6.4. Pour un Matériel à l'achat, sans aucune Option.**

Par défaut, le Matériel est uniquement couvert par la Garantie Constructeur, ou Maintenance Access, durant une période de douze mois à compter de la date d'achat, aux modalités incluant la liste d'exclusion précisées en point 3.1 ci-dessus.

Le Client a la possibilité d'ajouter les Options "Echange Standard" et "Maintenance SERENITE" proposées par Orisha Healthcare France.

Ces Options "Echange Standard" et "Maintenance SERENITE" ne peuvent être souscrites qu'au maximum trois mois suivant l'Achat du Matériel, aux modalités indiquées ci-dessous.

Si le Client n'a pas souhaité souscrire à l'une des Options "Echange Standard" ou "Maintenance SERENITE", il lui incombe d'envoyer à ses frais le Matériel à Orisha Healthcare France.

Le Client étant l'expéditeur du Matériel: seule sa responsabilité est engagée en cas de perte/vol de colis, ou détérioration due au transport - Orisha Healthcare France ne pourra donc être tenu responsable de tout Matériel non réceptionné/réceptionné endommagé dans ses locaux.

Pour obtenir l'autorisation de l'envoi du Matériel dans les locaux Orisha Healthcare France: le Client devra tout d'abord prendre contact avec Orisha Healthcare France afin d'effectuer un diagnostic à distance, pour déterminer si la panne nécessite une expertise et une intervention physique sur le Matériel, et invitera le Client à l'envoyer à ses frais pour une analyse.

Une fois le Matériel expédié par le Client, et reçu dans les locaux d'Orisha Healthcare France :

- Si le défaut constitue un vice de fabrication, et entre donc dans le cadre de la couverture de la Garantie Constructeur (cf exclusions en point 3.1, et que le délai maximum de 12 mois suivant l'achat soit respecté), le Matériel sera directement expédié chez le fabricant - Le délai de réparation peut varier de 15 jours ouvrés à 3 mois.

- Si la panne n'entre pas dans le cadre de la couverture de la Garantie Constructeur(cf exclusions en point 6.3.2), un devis de réparation sera établi, le montant forfaitaire d'analyse et de tests du Matériel sera facturé.

A réception du "Bon pour Accord" faisant suite à ce devis de réparation, le Matériel sera expédié en réparation par Orisha Healthcare France chez le fabricant. Le délai de réparation peut varier de 15 jours à 3 mois ouvrés.

En cas de refus du devis de réparation émis, le montant forfaitaire sera facturé, et le Matériel renvoyé non réparé.

#### **6.5. Pour un Matériel à l'Achat avec Option "Service Echange Standard", ou "Maintenance CONFORT" ou "Maintenance SERENITE"**

Si le Client a opté pour le service de « Maintenance SERENITE » ou « Maintenance CONFORT », « Service Echange Standard », Orisha Healthcare France assurera à sa charge le remplacement par échange standard des Matériel et Produits défectueux aux conditions indiquées dans la liste d'exclusion 6.3.2, et aux modalités suivantes:

- Après appel Client: Orisha Healthcare France procédera à un diagnostic à distance pour déterminer si la panne est d'origine Matérielle et décidera seule s'il y a lieu de procéder à un échange standard (appareil à l'identique). Pour le cas où le Client refuserait de répondre au questionnaire préalable à l'échange ou bien s'il répondait de manière inexacte, ou en cas d'absence de panne avérée, il sera alors facturé de la somme forfaitaire au titre des frais de l'échange standard non justifié.
- Après autorisation expresse de Orisha Healthcare France, et sous réserve d'un appel avant 11 heures, Orisha Healthcare France organisera à ses frais le rapatriement des Matériel et Produits défectueux à son siège, et la livraison de ceux en remplacement, dans un délai de 24 à 48 heures uniquement les jours ouvrés.
- Si l'antériorité de la panne est acquise par rapport à la date de souscription de l'Option, les frais de réparation et d'envoi seront facturés au Client selon le tarif SAV en vigueur sans émission de devis de réparation.
- Si, pour un Matériel à l'achat, l'option « Maintenance SERENITE », « Maintenance ou Service Echange Standard » est souscrite après la signature initiale du contrat, un délai de carence de trois mois à compter de la souscription à l'option

s'applique pour que celle-ci puisse être effective. Tout dommage subi par le Matériel du Client lui sera facturé au tarif SAV en vigueur.

Pour un Matériel à l'achat, si l'option « Maintenance SERENITE », « Service Échange Standard », ou « Maintenance CONFORT» est résiliée: cette résiliation est définitive, aucune nouvelle souscription d'une de ces options ne sera possible.

## **6.6. Pour un Matériel à la location**

En cas de location de Matériel, les Matériel et Produits implique que le Client ne détient aucun droit de propriété sur ceux-ci et doit veiller à leur entretien et à leur conservation au sens de l'article 1384 du Code Civil. A cette fin, le Client s'oblige à souscrire une police d'assurance le garantissant des risques de détérioration, destruction ou disparition, notamment en cas de bris, perte ou vol, vandalisme, incendie ou explosion. Le paiement des loyers ou des redevances ne pourra en aucun cas être différé ou interrompu à ce titre.

- Pendant toute la durée du contrat, la location ou la mise à disposition ne pourra être suspendue ou résiliée qu'en présence d'un événement de force majeure.
- Si les Matériel et Produits ne peuvent pas être réparés, le Client devra les remplacer à l'identique et à ses frais. Ils deviendront alors automatiquement la propriété de Orisha Healthcare France.
- A la signature de la proposition commerciale, et si tel est le cas, le Client devra verser la somme y figurant à titre de dépôt de garantie. Cette somme, non productive d'intérêts, lui sera restituée à l'expiration du contrat en contrepartie de la restitution des Matériel et Produits complets, conformes à la livraison faite par Orisha Healthcare France et en bon état de fonctionnement.
- Les Matériel et Produits loués ou mis à disposition bénéficieront d'office de la « Maintenance CONFORT » ou « Service Échange Standard », et ce pendant toute la durée du contrat, étant précisé que le Client est responsable de leur entretien courant, aux conditions d'applications suivantes, incluant la liste d'exclusion au point 6.3.2:
  - Après appel Client, Orisha Healthcare France procédera à un diagnostic à distance pour déterminer si la panne est d'origine Matérielle et décidera seule s'il y a lieu de procéder à un échange standard (appareil à l'identique). Pour le cas où le Client refuserait de répondre au questionnaire préalable à l'échange ou bien s'il répondait de manière inexacte, ou en cas d'absence de panne avérée, il sera

alors facturé de la somme forfaitaire au titre des frais de l'échange standard non justifié.

- Après autorisation expresse de Orisha Healthcare France, et sous réserve d'un appel avant 11 heures, Orisha Healthcare France organisera à ses frais le rapatriement des Matériel et Produits défectueux à son siège, et la livraison de ceux en remplacement, dans un délai de 24 à 48 heures uniquement les jours ouvrés.
- Les accessoires et consommables (batterie, bloc d'alimentation, bobines, adaptateur USB, prises et câbles etc...) ne sont couverts ni par la garantie ni par aucune maintenance ou option, et seront facturés au Client selon le tarif en vigueur.
- Par l'effet de l'expiration ou de la résiliation du contrat, pour quelque cause que ce soit, les Matériel et Produits restitués devront l'être aux frais du Client et en parfait état, sous peine de facturation au tarif en vigueur dans un délai d'un mois à compter de la date de résiliation ou d'expiration effective.

Les Matériel et Produits devront être complets, et conformes à la livraison faite par Orisha Healthcare France.

A défaut, le Client devra prendre à sa charge le montant des réparations nécessaires et s'en acquitter sans délai, pour le cas où le dépôt de garantie susdit ne serait pas suffisant. Si la réparation devait s'avérer impossible les Matériel et Produits seront alors facturés au Client au prix du tarif en vigueur .

Tout Matériel non restitué fera l'objet de sa facturation à la tarification en vigueur.

L'option « Maintenance SERENITE » ne peut pas être souscrite au-delà d'un délai de 12 mois après souscription du contrat de location. Dans ce cadre, un délai de carence de trois mois à compter de la souscription s'applique pour que celle-ci puisse être effective. Tout dommage subi par le Matériel (cf tableau d'exclusion en point 6.3.2) lui sera facturé selon le tarif SAV en vigueur.

L'option « Maintenance SERENITE » permet cependant une prise en charge complète (une fois par an maximum) des dommages subis par le Matériel tant que celui-ci n'est pas détruit, ou en état non-réparable, impliquant le remplacement complet de ce dernier.

Orisha Healthcare France ne pourra être tenu responsable de toute perte de données découlant notamment d'un ou plusieurs motifs d'exclusion de garantie en point 6.3.2.

Dans le cadre de l'option « Maintenance SERENITE », le Client peut solliciter l'envoi gracieux d'une batterie une fois tous les deux ans, sous réserve de la non-résiliation de cette option.

La résiliation de l'option « Maintenance SERENITE » est définitive, aucune nouvelle souscription de cette option ne sera possible.

### **6.7. Perte, Vol, Destruction**

En cas de perte, de vol, de destruction des Matériel et Produits, le Client devra immédiatement informer Orisha Healthcare France afin de suspendre l'usage impropre du service. Le Client notifie l'événement de perte, de vol, de destruction à Orisha Healthcare France par lettre recommandée avec accusé de réception en y joignant la plainte déposée auprès des autorités compétentes. Le Client devra remplacer aussitôt les Matériel et Produits à ses frais : l'immobilisation ou la disparition de ceux-ci ne donnant droit à aucune suspension ou réduction du contrat dans le paiement des Services.

## **7. DESCRIPTION DES TRAITEMENTS DE DONNÉES**

### **7.1. Traitements réalisés par Orisha Healthcare**

Dans le cadre de la relation commerciale et contractuelle, Orisha Healthcare France est amené à traiter des données personnelles de ses Clients et Collaborateurs en tant que Responsable de traitement.

| Objet                | Personnes concernées                                | Catégories Données               | Sous-traitant & logiciel                               | Sécurité & garanties  |
|----------------------|---|----------------------------------|--|---|
| Projet & échanges    | Participant au projet, Direction, Administratif ... | Identité, coordonnées de contact | Google Drive<br>Messagerie                             | Compte nominatif sécurisé par authentification<br>Boîte mail sécurisée                          |
| Contrat et commandes | Direction, Administratif, Projet, Commercial        | Identité, coordonnées de contact | Google Drive<br>Messagerie<br>Universign<br>Salesforce | Accès par compte nominatif sécurisé par authentification<br>Boîte mail sécurisée<br>Chiffrement |
| Comptabilité         | Administratif                                       | Identité                         | SAGE   | Accès par compte  |

| Objet                                | Personnes concernées                | Catégories Données       | Sous-traitant & logiciel | Sécurité & garanties  |
|--------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|---|
|                                      | Direction Commercial                | adresse mail             | CashOnTime               | nominatif sécurisé par authentification   |
| Newsletter & communication actualité | Participant au contrat ou au projet | Identité<br>adresse mail | Pardot<br>Salesforce     | Accès par compte nominatif sécurisé par authentification<br>Clauses contractuelles type 2021<br>Chiffrement des données |
| Accès aux locaux                     | Visiteur                            | Identité                 | N/A                      | conservation 1 an   |
| Enquête de satisfaction Client       | Clients de la Solution              | Données d'identification | Survicate<br>DH Company  | Certifié ISO 27001<br>Accès par compte nominatif sécurisé<br>Chiffrement des données                                    |

Le Client est informé et accepte expressément que, conformément aux dispositions légales applicables :

- Le Logiciel comporte des dispositifs techniques (cookies ou autres technologies) qui, lors d'une connexion Internet, permettent au Client via un web service, soit automatiquement, soit le cas échéant à l'initiative de la Société, d'envoyer à la Société des informations sur l'identification du Client (adresse IP, jeton d'authentification...)
- Les cookies ont pour finalité exclusive de permettre ou faciliter la communication par voie électronique et sont strictement nécessaires à l'exécution du Contrat selon la demande expresse du Client. Les cookies sont de plusieurs types, en particulier :
  - Identifiant unique de session
  - Identification de serveur
  - Sécurité
  - Faciliter la navigation

Les informations obtenues par la Société grâce à ces dispositifs techniques sont également susceptibles d'être utilisées par la Société dans le cadre de la lutte anti-contrefaçon, pour repérer et empêcher une éventuelle utilisation illicite ou non-conforme du Logiciel.

## 7.2. Liste des traitements Desmos - selon les options souscrites

| Objet                      | Finalité   | Catégories Données  | Sous-traitant     | Transfert hors UE |
|----------------------------|--|---|-------------------|-------------------|
| <b>Facturation</b>         | Moteur de facturation Sesam Vitale des FSE & flux bancaires  | Norme GIE Sesam Vitale  |                   | Non               |
| <b>ADRI</b>                | Acquisition des DRoits Intégrés: Interrogation via API les droits des patients et niveau de couverture auprès de la sécurité sociale | Identité, NIR, date de naissance, code régime du patient et couverture          |                   | Non               |
| <b>DPEC</b>                | Demande de Prise En Charge Electronique : Interrogation via API de la prise en charge par la mutuelle du patient suite à devis       | Norme GIE Sesam Vitale (Identification patient, archivage des échanges AMC- PS) |                   | Non               |
| <b>SMS</b>                 | Gestion intégrée des SMS pour les RDV médicaux et relance impayé   | Téléphone du patient Message et réponse éventuelle                              | Odyssey Messaging | Non               |
| <b>Chat Salesforce</b>     | Support Chat en ligne pour nos Clients   | Identité Client<br>Données de connexion   | Salesforce        | Non               |
| <b>GED</b>                 | Gestion documentaire PS : Enregistrement et indexation des documents par les PS  | Tout document susceptible d'être déposé par le PS                               |                   | Non               |
| <b>Génération document</b> | Génération en masse des bordereaux via Desmos  | Nº FINESS<br>Données patient (identité, NIR, ...).                              |                   | Non               |
| <b>Hébergement</b>         | Hébergement BDD et copies,   | Données   | AWS Claranet      | Non               |

| Objet                         | Finalité   | Catégories Données   | Sous -traitant   | Transfert hors UE |
|-------------------------------|--|--|------------------|-------------------|
|                               | sauvegardes pour assurer la continuité d'activité et les tests   | présentes en BDD   |                  |                   |
| <b>Requêtes</b>               | Export de requêtes prédéfinies par le Client sans modification ni suppression  | Selon requêtes prédéfinies par le PS                                       | Claranet         | Non               |
| <b>Support et Maintenance</b> | Support Client selon le niveau souscrit par le Client<br>Ticketing sur anomalies ou maintenance  | Identité collaborateur<br>Client<br>Potentielles données patient si besoin | Salesforce       | Non               |
| LAP                           | Logiciel d'Aide à la Prescription de Desmos - basé sur l'expertise de Synapse Medicine   | Identité Client<br>Données patient (identité,NIR,...).                     | Synapse Medicine | Non               |
| Règlement & TP                | Desmos Tiers Payant: Intégration des flux de facturation par lot, envoi des demandes de remboursement aux régimes obligatoires et complémentaires, gestion des rejets par lot ou individuel, gestion des relances, qualification bancaire, tableau de bord, export vers les logiciels comptables | Identité, NIR, mutuelle du patient   |                  | Non               |
| Portail Patient               | Extranet patient pour permettre aux Patients de nos Clients: la consultation de document, la prise de RDV avec le lien dossier patient, la signature électronique , le règlement, la téléconsultation, le versement d'acomptes   | Dossier patient<br>RDV<br>Règlements                                       | Dokiliko         | Non               |
| RDV Doctolib                  | Connecteur de gestion des RDV sur Doctolib - Le Client contractualise avec Doctolib  | Identité patient<br>Données de connexion                                   |                  | Non               |

### 7.3. Mesures de sécurité encadrant la protection des données

| Mesures  | Description des mesures   |
|--|---|
| <b>Techniques</b>  |   |
| <b>Tracer les accès</b>                                      | Journalisation des interventions<br>Traçabilité de l'ensemble des exports réalisés sur l'outil  |
| <b>Protéger le réseau informatique</b>                       | Limitation des flux réseau au strict nécessaire<br>Protocole d'échange avec les concentrateurs CFT et double SSL  |
| <b>Sécuriser les serveurs</b>                                | Limitation des accès aux outils et interfaces d'administration aux seules personnes habilitées<br>Installation sans délai des mises à jour critiques<br>Assurer la disponibilité des données                    |
| <b>Sécuriser les sites web</b>                               | Protocole SSL<br>Aucun mot de passe ou identifiant dans les Urls<br>Contrôler que les entrées des utilisateurs correspondent à l'attendu  |
| <b>Continuité d'activité</b>                                 | Sauvegardes automatiques selon le plan de sauvegarde défini   |
| <b>Sécuriser les échanges</b>                                | Chiffrement des données lors des échanges entre Organismes  |
| <b>Protéger les locaux</b>                                   | Sécuriser les accès par des portes verrouillées<br>Installer des alarmes anti-intrusion et les vérifier régulièrement   |
| <b>Cryptographie</b>   | Utiliser des algorithmes, des logiciels et des bibliothèques reconnus<br>Conserver les secrets et les clés cryptographiques de manière sécurisée  |
| <b>Gouvernance</b>   |   |
| <b>Gérer les habilitations</b>                               | Définition des profils d'habilitation<br>Suppression des permissions d'accès obsolètes<br>Revue régulière des habilitations   |
| <b>Encadrer la maintenance et la destruction des données</b> | Enregistrer les interventions de maintenance dans un main courante<br>Effacer les données de tout matériel avant mise au rebut  |
| <b>Archiver en sécurité</b>                                  | Accès limité aux archives et sauvegardes<br>Sécurisation des sauvegardes  |
| <b>Procédures</b>  | Procédure de notification de violation de données<br>Procédure de gestion des habilitations   |
| <b>Sensibilisation des collaborateurs</b>                    | Sensibilisation à la sécurité et à la protection des données<br>Clause de confidentialité intégrée au contrat de travail<br>Charte informatique contraignante<br>PSSI formalisée et diffusée aux collaborateurs |
| <b>Encadrer les développements</b>                           | Proposer des paramètres respectueux de la vie privée aux utilisateurs finaux<br>Une séparation des environnements pour permettre des développements et des tests hors production.                               |

### **Mesures de la responsabilité du Client:**

- Le Client détermine ses délais de conservation des données.
- Le Client est responsable de la gestion des habilitations de ses collaborateurs.
- Le Client est responsable de la sécurisation des flux qu'il adresse.

### **7.4. Liste des sous traitants**

| Sous-traitant     | Finalité                                  | Lieu   | Garanties  |
|-------------------|---|--------|--|
| AWS               | Cloud Provider hébergement infrastructure | France | Contrat<br>Certifié HADS, ISO 27001 ...<br>Data Privacy Framework  |
| Claranet          | Infogéreur                                | France | Contrat<br>Certifié HADS, ISO 27001                                |
| Odyssey Messaging | Prestataire gestion SMS                   | France | Contrat  |
| Dokiliko          | Partenaire Extranet patient               | France | Contrat<br>Hébergement HADS via AWS                                |
| Salesforce        | CRM et ticketing support et maintenance   | France | Contrat<br>Clauses Contractuelles Type<br>Certifié HADS, ISO 27001 |

## **8. Label & Certification**

Les labels et certifications sont disponibles ci-dessous :

### **Équipements et logiciels labellisés**

- **Solution référencée Ségur** : version 3.3, référencement 27f99871b4, le 07/03/2023, Couloir Médecins de ville, (LGC) Vague 1  
Lien vers le site : [Solutions référencées Ségur | Portail Industriels](#)
- **LAP** : Les logiciels d'aide à la prescription (LAP) en médecine ambulatoire certifiés



- **E-Santé:** Les solutions labellisées e-santé
- **CNDA**(Centre National de Dépôt et d'Agrément):[Logiciels certifiés | CNDA](#)

## **AWS**

- **HDS – Hébergeur certifié :**

[Liste des hébergeurs certifiés | Agence du Numérique en Santé](#)

- AWS dispose de certifications de conformité aux normes ISO/IEC, et [CSA STAR CCM v4.0](#)

<https://aws.amazon.com/compliance/iso-certified/>



## CLARANET

- **HDS** - Hébergeur agréé :[Liste des hébergeurs agréés | Agence du Numérique en Santé](#)
- **Certifié ISO27001:**



## Certificat Certificate

N° 2020/89559.6

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
 AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:  
**CLARANET**  
**(Groupe Claranet France)**  
 pour les activités suivantes :  
 HÉBERGEMENT ET INFOSURVEILLANCE :  
 - ON-PREM (AU SEIN DE NOS UNITÉS OU DANS DES DC PARTENAIRES).  
 - SUR LES CLOUDS PUBLICS.  
 MISE EN PLACE ET EXPLOITATION DE DISPOSITIFS COLLABORATIFS PAR LA PRACTICE PRODUCTIVITY.  
 SERVICES DE SECURISATION DU DOCUMENT.  
 DECLARATION D'APPLICABILITY VERSION 12.  
 HOSTING AND OUTSOURCING:  
 - ON-PREM (IN PRIVATE SITES IN PARTNER DC).  
 - ON PUBLIC CLOUDS.  
 IMPLEMENTATION AND OPERATION OF COLLABORATIVE SOLUTIONS THROUGH PRACTICE  
 PRODUCTIVITY.  
 SECURITY MANAGED SERVICES.  
 STATEMENT OF APPLICABILITY VERSION 12.  
 a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
 has been assessed and found to meet the requirements of:

**NF EN ISO/IEC 27001:2022 / ISO/IEC 27001:2022**

et est déployé sur les sites suivants :

2 RUE DES LANDES FR-93370 CEDEX 8 REVISION CEDEX  
 11 RUE DE LA FAIRBOURG POISSONNIÈRE FR-75009 PARIS  
 PARC DE LA HAUTE BORDE 91 AVENUE DE L'HARMONIE FR-93262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS  
 SITE VIRTUEL

Ce certificat est valable à compter du (annexe/ajout)

Le certificat a valid from (annexe/ajout)

2024-12-10

Jusque

2027-01-11



Julien Mazzoni  
Directeur Général d'AFNOR Certification  
Managing Director of AFNOR Certification

Planifier la vérification  
Date pour renouveler la validité du certificat

11 rue Franklin de Pressensé - 92071 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T +33 (0)1 41 93 80 00 - F +33 (0)1 49 17 90 90  
 SAS au capital de 15 107 000 € - 479 076 052 RCS Bobigny - [www.afnor.org](http://www.afnor.org)

afnor

## **SALESFORCE:**

- **HDS :** [Liste des hébergeurs certifiés | Agence du Numérique en Santé](#)
- **Certification ISO 27001**



## **CHEOPS TECHNOLOGY FRANCE**

- **HDS :** [Liste des hébergeurs certifiés | Agence du Numérique en Santé](#)
- **Certification ISO 27001**